

N.R. : CCAS/MRC/

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 5 DÉCEMBRE 2013 A 18 H**  
Le compte-rendu succinct a été affiché le 16 Décembre 2013  
et publié sur le site internet

**Date de la convocation : 26 Novembre 2013**

**Nombre d'administrateurs en exercice : 16**

**Présent(es) : 9                      Votants : 9**

L'an deux mille treize le cinq Décembre à 18:00.

Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle de réunions du conseil municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hervé HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités, Vice-Président du CCAS.

**Présents :**

M. HAVRE, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme DEBARD, Mme GIORNI et et Mme LANDE

**Excusé(es) ayant donné pouvoir : Néant**

**Absent(es) ou excusé(es) :**

M. FERRARI, M. HISSETTE, Mme BRACHET, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme COSTA, Mme JULLIARD et M. HIERLE

**Secrétaire de séance : Madame Yveline DENAT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

---

**Administration : Administration Générale - Questure CCAS**

**Réf. : MRC**

## OUVERTURE DE LA SEANCE

---

La séance est ouverte à 18 h 00 sous la Présidence de M. Hervé HAVRE, Vice-Président qui présente les excuses de Monsieur le Président du CCAS et d'autres membres absents.

Le Vice-Président fait procéder à l'appel par la Questure. Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

## ORDRE DU JOUR

### 1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENT

Le compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 24 Octobre 2013 est adopté à l'unanimité.

### 2. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

RAPPORTEUR			Vote de la délibération
M. HAVRE-MASSIT	1	Attribution d'une indemnité de conseil au trésorier payeur du CCAS - Budget principal et budget annexe Ehpad pour la durée du mandat restant	<b>A la majorité</b> 5 voix pour 3 contre 1 abstention
M. HAVRE-MASSIT	2	Débat d'orientations budgétaires 2014 - Budget du CCAS	<b>ne donne pas lieu à vote</b>
M. HAVRE-MASSIT	3	Budget EHPAD - Décision modificative n° 3/2013	<b>A l'unanimité</b> 9 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	4	Constitution d'une provision pour risque d'exploitation - EHPAD	<b>A l'unanimité</b> 9 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	5	Rémunérations à verser pour des actions de formation « analyse de la pratique professionnelle » en direction du personnel du CCAS	<b>A l'unanimité</b> 9 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	6	Tableau des suppressions et créations de postes (actualisation - avancements de grades - promotions internes)	<b>A l'unanimité</b> 9 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	7	Renouvellement de la convention pour la gestion d'un dispositif de prévention des impayés de loyers	<b>A l'unanimité</b> 9 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	8	Renouvellement de la convention pour l'atelier "analyse de la pratique" pour les personnels permanents de l'EHPAD - Année 2014	<b>A l'unanimité</b> 9 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	9	Signature d'une convention de partenariat entre le CCAS, l'Amicale Canine des Terres Froides et le Club Canin de Défense et d'Utilité de Chartreuse pour le bien être des résidents de l'EHPAD pour l'année 2014	<b>A l'unanimité</b> 9 voix pour
M. HAVRE-MASSIT	10	Renouvellement de la convention avec l'association SOLIFOLA pour la poursuite d'un atelier "rythmes et percussions" à l'EHPAD pour l'année 2014	<b>A l'unanimité</b> 9 voix pour

M. HAVRE- MASSIT	11	Signature d'une convention avec le SIM Jean Wiener pour des animations musicales en direction des résidents de l'EHPAD pour l'année 2014	<b>A l'unanimité</b> 9 voix pour
M. HAVRE- MASSIT	12	Signature d'une convention avec le SIM Jean Wiener pour des interventions en musicothérapie à l'EHPAD pour l'année 2014	<b>A l'unanimité</b> 9 voix pour
M. HAVRE- MASSIT	13	Signature d'une convention de partenariat avec une arthérapeute pour des animations d'art thérapie en direction des résidents de l'EHPAD	<b>A l'unanimité</b> 9 voix pour
M. HAVRE- MASSIT	14	Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association L'EQUYTABLE pour la poursuite de distributions hebdomadaires de paniers de fruits et légumes au centre social Irène Joliot-Curie dans le cadre de l'Epicerie Sociale et Solidaire - Année 2014	<b>A l'unanimité</b> 9 voix pour
		Informations sur les actes pris en vertu des délégations ou en retour des représentations	
		Questions et informations diverses	

**ORDRE DU JOUR**  
**Délibérations**

**FINANCES**

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS

**DELIBERATION N° 1 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRESORIER PAYEUR DU CCAS - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE EHPAD POUR LA DURÉE DU MANDAT RESTANT**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes et l'article 97

Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et les articles 1 et 2

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983.

Monsieur le Vice-Président expose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS que la loi DEFERRE 82-213 du 2 mars 1982 dans son article 97 permet aux collectivités territoriales et leurs établissements publics de verser des indemnités aux agents des services extérieurs de l'Etat au titre de prestations fournies personnellement par ces agents et en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

L'article 2-4° du décret 82-979 du 19 novembre 1982 prévoit que ces prestations facultatives et personnelles peuvent s'entendre comme une aide technique apportée à la collectivité ou son établissement public par les agents des services extérieurs du Trésor et des services fiscaux.

Par arrêté du 16 décembre 1983, les comptables exerçant les fonctions de receveur sont autorisés au titre de cette indemnité et en dehors des prestations obligatoires liées à leurs fonctions de comptable assignataire, à fournir des prestations dites de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable dans des domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables,
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

L'indemnité est attribuée pour la durée du mandat, elle est révisable par délibération motivée. Elle est calculée sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement (hors opérations d'ordre) des 3 derniers exercices. Il est appliqué un taux modulable en fonction des prestations demandées au comptable.

TARIF figurant dans l'arrêté du 16/12/1983

Sur les 7 622.45 premiers euros, un taux de 3 ‰

Sur les 22 867.35€ suivants, un taux de 2 ‰

Sur les 30 489.80 € suivants, un taux de 1,50 ‰

Sur les 60 979.61 € suivants, un taux de 1 ‰

Sur les 106 714.31 € suivants, un taux de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 € suivants, un taux de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 € suivants, un taux de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 € un taux de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Monsieur le Vice-Président propose :

D'attribuer à Madame Elisabeth MOTTE, nouvelle Trésorière au poste comptable de Vif depuis le 1er Janvier 2013, une indemnité de conseil et d'assistance pour la durée du mandat restant, au taux de 100 % du tarif figurant dans l'arrêté du 16 décembre 1983. Les crédits afférents à cette dépense sont inscrits à l'article 6225 du budget principal et des budgets annexes.

Le Conseil d'Administration,

Considérant la forte implication de la Trésorière dans son rôle de conseil auprès de la Commune,

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 6 novembre 2013,

VU l'avis de la Commission « Solidarités » en date du 7 novembre 2013,

après avoir entendu l'exposé ci-dessus

après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer l'indemnité de conseil au comptable de la collectivité pour le budget principal et budget annexe EHPAD pour la durée du mandat restant telle que précisée ci-dessus.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 5 voix pour

- à la majorité : 5 voix pour - 3 voix contre - 1 abstention

**Pour :**

M. HAVRE-MASSIT, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme DEBARD

**Contre :**

Mme GIORNI, Mme LANDE, Mme MILLET

**Abstention :**

Mme VALETTE

**N'a pas pris part au vote : Néant**

## **DELIBERATION N° 2 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014 - BUDGET DU CCAS**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les Villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de Monsieur Christophe FERRARI, Président du Centre Communal d'Action Sociale et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- cette délibération ne donne pas lieu à vote**

### **DELIBERATION N° 3 : BUDGET EHPAD - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3/2013**

Vu le budget primitif 2013,

Vu le budget supplémentaire (décision modificative n°1),

Vu la décision modificative n°2

Entendu l'exposé de Monsieur HAVRE-MASSIT, présentant la décision modificative n°3, celle-ci se résume par chapitre suivant le tableau ci-dessous :

#### **Investissement**

<b>Dépenses</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>BP</b>	<b>BS + DM2</b>	<b>DM3</b>	<b>Total prévu</b>
003 EXCEDENT PREVISIONNEL INVESTISSEMENT	0,00	123 707,77	-11 089,00	112 618,77
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 607,00	0,00	0,00	62 607,00
<b>Dépenses</b>	<b>92 607,00</b>	<b>123 707,77</b>	<b>-4 089,00</b>	<b>212 225,77</b>

#### **Recettes**

<b>Chapitre</b>	<b>BP</b>	<b>BS + DM2</b>	<b>DM3</b>	<b>Total prévu</b>
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	122 958,77	0,00	122 958,77
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	9 420,00	749,00	0,00	10 169,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	53 187,00	0,00	-4 089,00	49 098,00
<b>Recettes</b>	<b>92 607,00</b>	<b>123 707,77</b>	<b>-4 089,00</b>	<b>212 225,77</b>

#### **Fonctionnement**

<b>Dépenses</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>BP</b>	<b>BS + DM2</b>	<b>DM3</b>	<b>Total prévu</b>
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	27 101,00	0,00	0,00	27 101,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	360 255,00	-32 128,65	0,00	328 126,35
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 750 790,00	261 338,74	0,00	2 012 128,74
016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	324 698,00	-4 750,00	0,00	319 948,00
<b>Dépenses</b>	<b>2 462 844,00</b>	<b>224 460,09</b>	<b>0,00</b>	<b>2 687 304,09</b>

<b>Recettes</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>BP</b>	<b>BS + DM2</b>	<b>DM3</b>	<b>Total prévu</b>
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	749,00	-749,00	0,00	0,00
017 PRODUITS DE LA TARIFICATION	2 440 595,00	159 409,09	0,00	2 600 004,09
018 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	21 500,00	65 800,00	0,00	87 300,00
<b>Recettes</b>	<b>2 462 844,00</b>	<b>224 460,09</b>	<b>0,00</b>	<b>2 687 304,09</b>

Le Conseil d'Administration,

Considérant la nécessité d'ajuster certaines inscriptions budgétaires pour prendre en compte les recettes et les dépenses nouvelles,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

Pour l'exercice 2013, la décision modificative n°3 du budget de l'EHPAD.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 9 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE-MASSIT, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHERMERY, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 4 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE D'EXPLOITATION - EHPAD**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2321-2,

Considérant le litige qui oppose l'EHPAD à un agent de la collectivité concernant le versement d'indemnités journalières auxquelles il ne pouvait prétendre,

Considérant le montant qui lui est réclamé,

Considérant qu'il est de bonne gestion de constituer une provision pour couvrir un risque financier encouru par la Collectivité, en cas de défaillance de cet agent,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Havre-Massit, vice-président du CCAS

Après en avoir délibéré

DECIDE de constituer une provision pour litiges et contentieux pour un montant global 13 250 €.

DIT que la dépense a été inscrite en décision modificative votée le 24/10/2013 au chapitre 68.

PRECISE que cette provision sera reprise dès que les risques seront éteints.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 9 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE-MASSIT, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHERMERY, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS

**RESSOURCES HUMAINES**

**DELIBERATION N° 5 : RÉMUNÉRATIONS À VERSER POUR DES ACTIONS DE FORMATION « ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE » EN DIRECTION DU PERSONNEL DU CCAS**

Monsieur le Président expose au Conseil d'Administration que dans le cadre d'une analyse de la pratique professionnelle auprès des personnels du CCAS, il est souhaitable, pour certaines d'entre elles, de faire appel à des agents de la fonction publique n'appartenant pas à la Collectivité à titre d'activité accessoire et avec l'accord de leur autorité administrative ou à des personnels extérieurs à l'administration.

Pour cette action ponctuelle, Monsieur le Président propose de fixer leur rémunération sur la grille arrêtée par le CNFPT pour des fonctionnaires assurant des interventions spécialisées, soit un montant de 60,86 euros brut/heure pour des prestations complexes.

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu cet exposé,

DÉCIDE d'accepter cette proposition de rémunération horaire sur la base des montants fixés par le CNFPT, soit 60,86 euros brut/heure pour des prestations complexes.

Dit que les crédits sont imputés au budget, compte 64131 et suivants.

**Observations : néant**



Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 9 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE-MASSIT, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHERMERY, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 6 : TABLEAU DES SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES (ACTUALISATION - AVANCEMENTS DE GRADES - PROMOTIONS INTERNES)**

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service public, compte tenu de l'évolution des besoins de la commune, de procéder après avis du Comité technique paritaire, à la suppression et à la création des postes suivants :

<b>Suppressions</b>	<b>N° du poste</b>	<b>Créations</b>	<b>Commentaire</b>
Un poste de la filière médico sociale, catégorie B, grade d'infirmier de classe normale à l'EHPAD	61-13	Un poste de la filière médico sociale, catégorie A, grade d'infirmier en soins généraux hors classe à l'EHPAD	Reclassement suite à la réforme du cadre d'emploi des infirmiers et intégration directe de l'agent recruté précédemment agent de la FPH

Il est également proposé de modifier les postes suivants suite aux avancements de grades au 1er décembre 2013 et promotions internes au 1er janvier 2014 :

<b>Suppressions</b>	<b>N° du poste</b>	<b>Créations</b>	<b>Commentaire</b>
Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de soins 1ère classe au CPEF	68-13	Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de soins principal 2ème classe au CPEF	Avancement de grade
Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de soins 1ère classe à l'EHPAD	77-13	Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de soins principal 2ème classe à l'EHPAD	Avancement de grade
Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de soins 1ère classe à l'EHPAD	76-13	Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de soins principal 2ème classe à l'EHPAD	Avancement de grade
Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de soins 1ère classe à l'EHPAD	62-13	Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de soins principal 2ème classe à l'EHPAD	Avancement de grade
Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de soins 1ère classe à l'EHPAD	67-13	Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'auxiliaire de soins principal 2ème classe à l'EHPAD	Avancement de grade
Un poste de la filière sociale, catégorie B, grade d'assistant socio éducatif au service soutien à domicile	123-13	Un poste de la filière sociale, catégorie B, grade d'assistant socio éducatif principal au service soutien à domicile	Avancement de grade

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE de la suppression et création des postes ci-dessus

DIT que les crédits sont imputés au budget, comptes 64 111 et suivants.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 9 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE-MASSIT, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHERMERY, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

<b>ACTION SOCIALE</b>
-----------------------

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS
---

**DELIBERATION N° 7 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA GESTION D'UN DISPOSITIF DE PREVENTION DES IMPAYÉS DE LOYERS**

Monsieur le Vice-Président informe :

Depuis Mars 1999 les CCAS de l'Isère, par l'intermédiaire de l'UDCCAS, et le Conseil Général de l'Isère ont travaillé sur des projets de collaboration sur le thème des impayés de loyer.

Dans ce cadre, le CCAS de Pont-de-Claix a passé une convention avec le CGI le 29 septembre 2009, et a bénéficié d'un co-financement par le Conseil Général pour l'animation et le pilotage de sa commission de suivi des impayés locatifs (à hauteur de 1 100 € par commission organisée – le maximum est de 12 100 €) pour les années 2009-2010-2011; cette convention a été renouvelé pour l'année 2012 qui a fait l'objet de la délibération n°6 du 10 janvier 2013.

Cette commission, animée par le service action sociale/aides facultatives, réunit les bailleurs sociaux et le service d'action sociale du Département. Les situations des ménages en dette locative sont examinées, et des propositions d'action sont élaborées en concertation avec les partenaires présents.

Monsieur le Vice-Président propose :

De reconduire l'action par la signature d'une convention pour l'année 2013

De signer la « convention pour la gestion d'un dispositif de prévention des impayés de loyers » approuvée par la commission permanente du 20 septembre 2013 du Conseil Général du département de l'Isère.

Le Conseil d'Administration,  
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE d'adopter cette proposition.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 9 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE-MASSIT, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

<b>EHPAD</b>
--------------

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS
---

**DELIBERATION N° 8 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'ATELIER "ANALYSE DE LA PRATIQUE" POUR LES PERSONNELS PERMANENTS DE L'EHPAD - ANNÉE 2014**

Monsieur le Vice-Président informe,

Des ateliers d'analyse de la pratique seront animés par une psychologue clinicienne pour apporter un soutien dans la pratique professionnelle de l'équipe pluridisciplinaire de l'EHPAD.

Le montant des honoraires s'élèvent à 100 € TTC de l'heure soit 150 € par séance d'une heure trente.

La dépense totale de 3 000 € TTC pour 20 séances sera inscrite à l'article comptable 6226.

Les dates d'intervention seront spécifiées dans la convention.

Tous les personnels permanents de la Résidence sont concernés ( sauf l'équipe d'encadrement).

Monsieur le Vice-Président propose :

De signer une convention avec une psychologue clinicienne pour l'année 2014.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

VU l'avis de la Commission Municipale n°6 en date du 7 novembre 2013

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter cette proposition.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 9 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE-MASSIT, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 9 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS, L'AMICALE CANINE DES TERRES FROIDES ET LE CLUB CANIN DE DÉFENSE ET D'UTILITÉ DE CHARTREUSE POUR LE BIEN ÊTRE DES RÉSIDENTS DE L'EHPAD POUR L'ANNÉE 2014**

Monsieur le Vice-Président informe :

Un partenariat s'est engagé depuis plusieurs années avec le club canin de défense et d'utilité de Chartreuse et l'amicale Canine des terres froides pour assurer deux visites par mois avec deux chiens et leur maître aux résidents de l'EHPAD Irène Joliot Curie.

Ces prestations sont réalisées à titre gracieux et ne donnent pas lieu à facturation.

Ce partenariat a pour objet de renforcer le bien être des résidents. Le chien est un bon médiateur de relation dans la maladie d'Alzheimer et les démences associées.

La Résidence des Personnes âgées garantit toutes les conditions de sécurité et d'accueil pour mener à bien cette activité.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante pour la période de janvier à décembre 2014 et ce, à titre gracieux.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 9 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE-MASSIT, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHERMERY, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 10 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SOLIFOLA POUR LA POURSUITE D'UN ATELIER "RYTHMES ET PERCUSSIONS" À L'EHPAD POUR L'ANNÉE 2014**

Monsieur le Vice-Président informe :

L'Association « SOLIFOLA » a présenté à la Résidence des Personnes Agées une nouvelle activité autour du « rythme et percussion » en 2012.

Les participants (les résidents et leur famille ainsi que les personnes âgées extérieures ) ont émis le souhait de pérenniser cette activité.

Monsieur le Vice-Président propose :

Considérant que cette activité,

- reposant sur l'écoute et la communication et le bouger ensemble, contribue à améliorer la coordination motrice.
- C'est un moyen d'expression qui met en joie et relâche les tensions.

De poursuivre cet atelier en signant une convention avec L'Association « SOLIFOLA ».

Le coût de cette activité s'élèvera à 576 €.

Le paiement s'effectuera en deux fois sur présentation d'une facture en Juin et Décembre 2014.

Un calendrier sera établi avec l'intervenant pour déterminer les dates des 12 séances.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette proposition.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

**Observations : Les administrateurs demandent que pour le Conseil d'Administration du 9 Janvier 2014, un bilan qualitatif et quantitatif des actions menées au cours de l'année 2013 à l'EHPAD soit établi.**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 9 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE-MASSIT, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 11 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SIM JEAN WIENER POUR DES ANIMATIONS MUSICALES EN DIRECTION DES RÉSIDENTS DE L'EHPAD POUR L'ANNÉE 2014**

Monsieur le Vice-Président informe :

Depuis plusieurs années le Syndicat Intercommunal de Musique ( SIM) Jean WIENER assure des prestations musicales à la Résidence de Personnes Âgées Irène JOLIOT CURIE selon un calendrier défini par les enseignants du SIM Jean WIENER.

Ces prestations sont réalisées dans le cadre du partenariat avec la Ville de Pont-de-Claix et ne donnent pas lieu à facturation de la part du SIM Jean Wiener.

Ce partenariat a pour objet de renforcer le lien social inter générations et de contribuer également à la promotion de la musique.

Le SIM Jean Wiener assure le suivi pédagogique de l'activité. Les participants sont les élèves de la classe de chant, de l'ensemble vocal et accompagnement piano ainsi que les enseignants de l'École de Musique.

La Résidence des Personnes Âgées assure l'accueil, la mise en place du matériel pour la prestation et prend toutes les mesures de sécurité nécessaires au bon déroulement de la prestation musicale.

Monsieur le Vice-Président propose :

Qu'il y a lieu de renouveler cette convention pour la période de janvier à décembre 2014 et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

DECIDE d'adopter cette proposition.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 9 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE-MASSIT, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 12 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SIM JEAN WIENER POUR DES INTERVENTIONS EN MUSICOTHÉRAPIE À L'EHPAD POUR L'ANNÉE 2014**

Monsieur le Vice-Président informe :

Depuis plusieurs années, le SIM Jean WIENER assure des interventions en musicothérapie apportant ainsi une aide au « mieux vivre » des résidents de l'EHPAD Irène Joliot Curie.

Le SIM Jean Wiener met à disposition un enseignant qui assure une prestation d'une heure trente (1h30) hebdomadaire, les jeudis matin.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il y a lieu de renouveler la convention pour la période de janvier à décembre 2014 et autorise Monsieur le Président à la signer .

Pour régler les modalités pratiques de ce partenariat, il est nécessaire de signer une convention.

Le conseil d'administration,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Municipale n° 6 du 7 novembre 2013

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE de procéder au renouvellement de cette convention.

Autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante

Dit que les crédits relatifs à ce partenariat 2160 € sont inscrits au budget de l'EHPAD à l'article 6257

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 9 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE-MASSIT, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

**DELIBERATION N° 13 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UNE ARTHÉRAPEUTE POUR DES ANIMATIONS D'ART THÉRAPIE EN DIRECTION DES RÉSIDENTS DE L'EHPAD**

Monsieur le Vice-Président informe,

Le CCAS souhaite apporter aux résidents de l'EHPAD Irène Joliot Curie des ateliers d'art thérapie et de ce fait, faire appel à EXPRES fil Société spécialisée, pour concrétiser ce projet.

L'art thérapie est une méthode thérapeutique qui permet de libérer des souffrances psychiques en invitant la personne à la création.

Le coût de cette prestation s'élève à 1 240 € décomposé comme suit :

- 5 séances d'entretien préliminaire de 30 minutes à 20 € la séance soit 100 €
- 1 réunion pluridisciplinaire d'une heure à 40 €
- 17 séances d'art thérapie d'une heure à 60 € soit 1 020 €
- 4 réunions de suivi de 30 minutes à 20 € soit 80 €

La dépense est inscrite à l'article comptable 6218 du budget de l' EHPAD

Monsieur le Vice-Président propose :

De signer une convention avec EXPRES Fil qui prend effet le 26 août 2013 et se termine le 31 décembre 2013.



Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

VU l'avis de la Commission Municipale n°6 en date du 7 novembre 2013

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter cette proposition.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 9 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE-MASSIT, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

Rapporteur : M. HAVRE-MASSIT – Vice-Président du CCAS
---

<b>CENTRES SOCIAUX</b>
------------------------

**DELIBERATION N° 14** : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION L'EQUYTABLE POUR LA POURSUITE DE DISTRIBUTIONS HEBDOMADAIRES DE PANIERS DE FRUITS ET LÉGUMES AU CENTRE SOCIAL IRÈNE JOLIOT-CURIE DANS LE CADRE DE L'ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - ANNÉE 2014

Monsieur le Vice-Président rappelle :

Depuis 2011, une convention est signée avec l'association Equytable afin de permettre aux bénéficiaires de l'épicerie sociale et familiale d'accéder à une alimentation variée et de qualité en proposant des produits alimentaires, issus de l'agriculture locale raisonnée à moindre coût, tout en favorisant le lien social et en contribuant à une insertion sociale.

Monsieur le Vice-Président propose :

De renouveler cette convention pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Municipale n°6 « solidarités » du 7 novembre 2013

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette proposition.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer la convention correspondante.

**Observations : néant**

Délibération adoptée :

**- à l'unanimité : 9 voix pour**

**Pour :**

M. HAVRE-MASSIT, Mme GRILLET, Mme ROY, Mme CHEMERY, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, Mme GIORNI

**N'a pas pris part au vote : Néant**

### **3- DOSSIER(S) POUR AVIS**

**NÉANT**

### **4- INFORMATION(S) DIVERSE(S) OU PROJET(S) EN COURS**

#### **NOTE D'INFORMATION-BILAN DES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ACCESSIBILITÉ 2013**

Depuis 2002, la Ville de Grenoble organise, par le biais de la Mission Handicap, les Journées pour l'Égalité des Chances qui encouragent et mettent en lumière les initiatives d'associations dans lesquelles les personnes en situation de handicap sont pleinement actrices. En 2009, ces journées ont évolué, pour associer et sensibiliser un public plus large à cette problématique, et sont devenues Le Mois de l'Accessibilité. Il s'agit de mieux faire connaître les besoins des personnes en situation de handicap, valoriser les initiatives locales et des associations, proposer une manifestation conviviale de sensibilisation aux handicaps et à la dépendance.

Dans ce sens, le CCAS de Pont de Claix qui œuvre activement pour le handicap aussi bien au sein de ses différentes instances politiques telle que la Commission Communale Pour l'Accessibilité aux Personnes en situation de Handicap qu'au travers de diverses actions envers les citoyens et les agents de la ville, a décidé cette année de s'impliquer totalement dans le mois de l'accessibilité et de se rattacher comme d'autres communes de l'agglomération à cette action phare et médiatique.

C'est ainsi qu'ont eu lieu du 8 au 18 octobre 2013 de multiples actions de sensibilisation aux handicaps envers les adultes et la jeunesse Pontoise.

L'objectif étant de mettre le citoyen au cœur même de situation de handicap moteur, visuel, auditif ou sensoriel par le biais d'ateliers de mise en situation réelle ou bien d'utilisation d'outils et de jeux pédagogiques.

### **La mallette et les jeux pédagogiques:**

La mallette pédagogique créée par le service handicap du C.C.A.S. au printemps 2013 (voir note du mois de mai) comprenant des outils et des jeux pédagogiques a été utilisée durant toute cette quinzaine avec ferveur par les enfants.

Un travail en amont avec les animatrices des ludothèques des centres sociaux a permis de proposer aux participants des jeux permettant entre-autre de développer le sens du toucher et de l'odorat.

### **Bilan des actions :**

**1- Les ATSEM le 9 juillet** : une dizaine d'A.T.S.E.M. des écoles primaires de Pont de Claix ont participé à une matinée de sensibilisation en juillet dernier.

Après la présentation de la loi de février 2005 relative au handicap, les agents ont tour à tour effectué un parcours en fauteuil roulant et un parcours les yeux bandés avec canne blanche, le tout en binôme. Ils ont par la suite pu manipuler les outils pédagogiques de la mallette pédagogique mise à leur disposition ce jour là (livres, casques anti-bruit, lunettes déformantes, jeux....).

Ce fut l'occasion d'échanger sur leurs pratiques et leurs regards envers les enfants porteurs de handicap. Le retour a été très positif aussi bien d'un point de vue professionnel que personnel.

### **2- La Salle de musculation de l'escale les 8 et 10 octobre 2013 :**

2 matinées ont été consacrées aux personnes en situation de handicap. 3 personnes âgées et/ou en situation de handicap ont pu manipuler les appareils, être guidées et soutenues par le responsable de la salle de musculation.

Article du Dauphiné Libéré du jeudi 10 octobre 2013.

### **3- Flottibulle :**

#### **- Sur le temps scolaire et Eureka le mercredi la semaine du 7 au 11 octobre 2013 :**

Les enfants des écoles primaires qui sont amenés à participer aux actions menées par les éducateurs sportifs de Flottibulle et/ou qui sont inscrits à EUREKA le mercredi matin, ont eu l'opportunité de participer à un atelier de mise en situation en lien avec le handicap visuel et/ou moteur durant toute cette semaine. Une centaine d'enfants environ a participé à cette action spécifique cette semaine là, et tous se sont prêtés au jeu avec courage et motivation. Le directeur et les éducateurs sportifs de Flottibulle ont été particulièrement partie prenante dans ce projet et durant cette semaine.

#### **- Durant les ouvertures aux publics le mercredi 9 octobre 2013 de 15H à 17H :**

Les adultes venant nager le mercredi après midi ont eu la possibilité de participer à ce même atelier. Une dizaine d'adultes a participé avec entrain et motivation à cet atelier.

Certains d'entre eux ont eu quelques difficultés à s'orienter dans l'espace avec des lunettes opaques. Tous se sont montrés humbles et bienveillants envers les personnes en situation de handicap à la suite de cet atelier.

Article du Dauphiné Libéré du 10 octobre 2013.

#### **4- Repas dans le noir et semaine du goût le mardi 15 octobre 2013:**

En lien avec la semaine du goût et en partenariat avec les Conseillères en Économie Sociale et Familiale des centres sociaux, le service handicap a organisé le mardi 15 octobre au soir un « repas les yeux bandés » à destination d'une quinzaine de Pontois afin de les sensibiliser au handicap visuel. Le repasa été cuisiné par des habitants l'après midi même dans le cadre de la semaine du goût. 9 Pontois ont participé activement à cette expérience inédite sur Pont de Claix. Le temps d'un repas ils ont pu expérimenter et développer le sens du toucher, de l'odorat et du goût. Ce fut une expérience riche et enrichissante aussi bien pour les habitants que pour les professionnels présents ce jour là.

#### **5- Conte traduit en langue des signes le lundi 14 octobre à 17h00 à l'école Jules verne :**

L'association AuponKiconata est intervenue à l'école Jules Verne sur le temps péri-scolaire pour mettre en scène 4 contes traduits en Langue Des Signes par deux interprètes de l'association Inter 38. Une vingtaine d'enfants et 4 adultes ont pu assister à cette intervention avec émerveillement.

Article du Dauphiné Libéré du 15 octobre 2013.

#### **6- Ateliers de mise en situation au sein des écoles primaires sur le temps péri scolaire en partenariat avec les affaires scolaires du 14 au 18 octobre le midi et le soir :**

Les enfants de écoles primaires de Pont de Claix inscrits sur le temps péri-scolaire du midi (11H30-13H30) et du soir (16H30-18H00) ont eu la chance de pouvoir participer à des ateliers de mise en situation et de sensibilisation à différents types de handicap : visuel, moteur et sensoriel.

##### **Le temps du midi :**

Dans un premier temps, sur le temps du midi, les enfants ont tous été mis en situation de personne à mobilité réduite à l'aide de deux fauteuils roulants manuels prêtés par l'E.H.P.A.D. Irène Joliot Curie en suivant un parcours avec obstacles, en binôme.

Tour à tour, ils ont ensuite été mis en situation de personne mal voyante, les yeux bandés avec une canne blanche, en binôme chacun devant être responsable de l'autre.

Tous ont pu se rendre compte des difficultés qu'une personne à mobilité réduite peut rencontrer dans sa vie de tous les jours (trottoirs pas aux normes, sol en mauvais état, portes d'accès trop étroites....). Les enfants ont pour la plupart su tirer leçon de ces ateliers à but pédagogique (« être dans un fauteuil roulant n'est pas un jeu » Aurore 10 ans – École Villancourt ) .

##### **Le soir :**

Soutenus par les animateurs du péri scolaire et du service handicap, les enfants ont eu à leur disposition la mallette pédagogique du C.C.A.S comprenant : des jeux pédagogiques prêtés par les ludothèques des centres sociaux (handicap visuel et sensoriel), des livres pour sensibiliser aux handicaps, des casques anti-bruits, des lunettes déformantes....

Les échanges sur la thématique du handicap avec les enfants ont été riches et toujours dans le non-jugement.

**Le bilan quantitatif de ces ateliers :**

Le lundi 14 à l'école Jules Verne (A noter que 3 classes étaient en journée pédagogique à l'extérieur).

Le midi : 30 enfants / Le soir : 20 enfants.

Le Mardi 15 à l'école des îles de mars : Le midi : 60 enfants / Le soir : 30 enfants

Le Jeudi 17 à l'école Villancourt : Le midi : 68 enfants / Le soir :30 enfants

Le vendredi 18 à l'école Jean Moulin : Le Midi : 76 enfants

**Bilan global du mois de accessibilité 2013 :**

Au final, ces différentes actions qui se seront déroulées sur une quinzaine de jour, ont pu toucher 550 personnes dont 95 % d'enfants.

Les adultes et les enfants qui ont participé à ces différentes actions au sein de plusieurs services de la collectivité ont montré beaucoup d'enthousiasme et de motivation dans leur participation. Tous ont ressenti de la bienveillance envers les personnes en situation de handicap et chacun aura tiré bénéfice de ces expériences pour l'avenir.

Cette action a mobilisé plusieurs services ( handicap, affaires scolaires, animatrices des ludothèques, Flottibulle, centre sociaux, Escale...) et elle aura permis à un grand nombre de citoyens jeunes ou adulte de pouvoir d'être sensibilisé à la question du handicap, et à l'avenir, espérons le, de changer de regard envers les personnes en situation de handicap.

## **5- INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS OU EN RETOUR DES REPRESENTATIONS**

### **5.1 – Décisions de secours et aides sociales facultatives – comparatif 2012/2013**

Au cours des mois de janvier à novembre 2013, 146 demandes d'aides financières ont été examinées :

Répartition par type d'aide	Janvier à novembre 2013			Janvier à novembre 2012			
		montant des aides	%	NB	montant des aides	%	
<b>Frais liés au logt :</b>	Retards loyers privé			1	431,00		
	Retards Loyers HLM	5	1464,09	3	1173,28		
	Caution	1	315,00				
	Hébergement Urgence	1	158,00	7	1569,40		
	Installation / Entretien	4	1764,00	5	2042,96		
	<b>Sous-total logement</b>	<b>11</b>	<b>3 701,09 €</b>	<b>17%</b>	<b>16</b>	<b>5 216,64 €</b>	<b>22%</b>
<b>SANTE :</b>	Prothèses			1	487,50		
	Soins	2	500,00	3	440,00		
	Factures	2	320,00	2	267,00		
	Mutuelles	2	636,74	2	41,15		
	<b>Sous-total santé</b>	<b>6</b>	<b>1 456,74 €</b>	<b>7%</b>	<b>8</b>	<b>1 235,65 €</b>	<b>5%</b>
<b>ALIMENTATION</b>		55	5199,00		52	5469,38	
<b>ALIMENCAP</b>		23	1890,00		34	3020,00	
	<b>Sous-total alimentation</b>	<b>78</b>	<b>7 089,00 €</b>	<b>33%</b>	<b>86</b>	<b>8 489,38 €</b>	<b>36%</b>
<b>EAU</b>		6	1461,67		8	1122,39	
<b>EDF</b>		6	1803,98		2	330,00	
<b>GAZ</b>		4	793,41		4	766,57	
<b>Chauffage – fuel charbon</b>		2	1040,00				
	<b>Sous-total énergie</b>	<b>18</b>	<b>5 099,06 €</b>	<b>24%</b>	<b>14</b>	<b>2 218,96 €</b>	<b>9%</b>
<b>ASSURANCES</b>		2	137,00		5	1451,71	
<b>BOURSEJEUNE</b>		3	918,00		4	1208,00	
<b>CHARGES Copropriété</b>		2	593,00		2	767,00	
<b>DIVERS</b>		6	1162,61		6	1 410,00	
<b>FORMATION/SCOLARITE</b>		1	500,00		5	973,26	
<b>Impôts/Taxes</b>		3	640,00		1	120,00	
<b>RESTAURATION</b>					10	606,00	
<b>SUBSISTANCE (en attente de ressources)</b>					1	345,00	
<b>TELEPHONE</b>							
<b>TRANSPORT</b>					4	191,00	
<b>VACANCES</b>		3	550,00		1	410,00	
<b>Abrogation</b>		1	-200,00		5	-821,46	
<b>Report</b>		11			6		
<b>Refus</b>		16			4		
	<b>TOTAL</b>	<b>161</b>	<b>21 646,50 €</b>		<b>178</b>	<b>23 821,14 €</b>	

## 5.2 – Arrêtés et Décisions diverses

N°	LIBELLE	Date du dépôt en Préfecture
<b>Arrêtés</b>		
-	néant	-
<b>Décisions</b>		
2013_05	Autorisation de lancer et signer un marché de fournitures de produits et de matériels d'entretien pour le CCAS et la Ville	23/10/13
2013_06	Autorisation de lancer et signer un marché de fournitures de produits pour incontinence, gants de toilette à usage unique et lingettes pour l'EHPAD	25/11/13

## 6- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Calendrier des prochaines réunions de la  
Commission Municipale n°6 et du Conseil d'Administration du CCAS

Commission Municipale n°6 Solidarité Vie de la Cité :

- ☐ Jeudi 30 Janvier 2013 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal

Conseil d'Administration du CCAS :

- ☐ Jeudi 09 Janvier 2013 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal
- ☐ Jeudi 20 Février 2013 à 18 heures – Salle du Conseil Municipal

Points divers

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

Avant de clore la séance, Monsieur Hervé HAVRE-MASSIT, Vice-Président, adresse, au nom des membres du Conseil d'Administration du CCAS, ses remerciements à Madame Régine TARENTI pour le travail qu'elle a effectué au cours de ces deux années et demies passées au sein du CCAS et lui souhaite une très bonne retraite bien méritée.

La séance est levée à 20 H.